

# Quatre ans après, de nouvelles questions sur la politique africaine de Paris (4)

## France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie

Patrick (de) Saint-Exupéry

Le Figaro, 15 janvier 1998

**En engageant l'armée française dans l'opération « Turquoise », le pouvoir politique enferme les militaires dans un terrible dilemme. Aujourd'hui encore, l'armée est hantée...**

Fin juin 1994, L'opération « Turquoise » est lancée. Dans la région de Bisesero, au Rwanda, les commandos d'élite de l'armée française, les COS, sont déployés en éclaireurs. Ce sont des professionnels de la guerre, des hommes aguerris. Certains d'entre eux arrivent de Sarajevo, où, « immergés » dans des régiments classiques, ils ont participé à des opérations de renseignement au-delà, bien au-delà, de leur zone de déploiement officielle.

Comme les fameuses unités SAS de l'armée anglaise, ces soldats disposent du meilleur équipement : liaisons radios individuelles, fusil Mac-Milan, équipement de vision nocturne...

A leur arrivée, ils sont acclamés : dans chaque village traversé, et malgré cette odeur omniprésente de cadavres en train de pourrir, une foule en liesse les applaudit. Les mi-

lices de tueurs et d'assassins ont sorti les drapeaux français. Parfois, des banderoles sont déployées : « *Vive la France ! Merci François Mitterrand !* »

Les soldats ne disent rien. Ils ont une mission : préparer et reconnaître le terrain où vont ensuite se déployer les unités régulières de l'armée pour l'opération humanitaire « Turquoise ».

Très vite, ils vont être littéralement effarés par ce qu'ils découvrent. Comment collaborer avec un policier qui raconte spontanément comment il a assassiné des enfants ? Comment il a organisé la chasse à l'homme au nom de la pureté de la race ?...

Ce ne sont pas là des exemples imaginaires. Ces faits se sont produits à la fin juin sur les collines de Bisesero (1). Après avoir écouté ce policier rwandais, un lieutenant du COS s'écarte, dégoûté : « *Je n'en pouvais plus d'entendre des choses pareilles.* »

Quelques heures plus tard, et toujours dans la région de Bisesero, le chef du détachement français, le lieutenant-colonel Diego (un pseu-

donyme, NDLR), est stupéfait quand un enseignant lui raconte, très naturellement, ses crimes : « *Vous, un instituteur, vous avez tué des enfants!....* » Un gendarme français, qui a entendu d'autres récits, s'exclame : « *C'est la folie totale!* »

Les Français sont de plus en plus gênés : « *J'en ai assez de voir ces assassins nous acclamer!* », lance un autre soldat du commando. « *Jamais je n'aurais imaginé cette folie furieuse* », reprend un autre. « *J'ai de l'expérience, soupire le lieutenant-colonel, mais ça...* »

Quelques jours après le passage des commandos, une opération d'évacuation des rescapés tutsis de Bisesero atrocement pourchassés comme du gibier pendant deux mois est mise en place par l'armée française. Sur cette colline truffée de cadavres, des unités régulières se déploient. Une infirmerie de campagne est mise en place. Les hélicoptères se relaient pour évacuer les rescapés.

Un gendarme du GIGN contemple le terrible spectacle offert par cette colline. Étrangement, il porte sur son uniforme une vareuse de l'armée rwandaise. Puis, il se met à pleurer...

La suite de ce récit est publiée dans les actes d'un colloque sur la manipulation de l'information (2) organisé en collaboration avec le ministère de la Défense, en novembre 1995. Les plus hauts responsables militaires y assistaient. « L'officier du GIGN avait effectivement craqué. Mais ce n'était pas les cadavres, ni la violence de la chasse à l'homme qui s'était déroulée ici, et encore moins les récits des rescapés qui l'avait fait basculer, Entraîné, il pouvait affronter cela. En revanche,

rien ne l'avait préparé à affronter le sentiment de culpabilité qu'il éprouvait à Bisesero. Car, expliqua-t-il, "l'année dernière, il avait entraîné la garde présidentielle rwandaise". Autrement dit, il avait formé, lui, le soldat, l'homme de devoir, des tueurs. Indirectement, il venait de participer à un génocide. Et cela, il venait de le comprendre. D'où le terrible choc, d'où cette scène effrayante. » »

## Opération à sens unique

Telle est l'opération « Turquoise ». Réussite médiatique, puisqu'elle permet de gommer tout débat, cette intervention est aussi un terrible révélateur de l'ambiguïté qui a présidé à sa mise en place.

Et plus « Turquoise » dure, plus l'ambiguïté perce. Les militaires impliqués dans cette opération « humanitaire » vont bientôt se scinder en plusieurs « camps ». Même si « l'esprit de corps » persiste et bloque toute polémique ouverte. Il y a ceux qui sont dépassés par cette invraisemblable situation, ceux qui savent mais persistent et signent dans leur aveuglement, ceux qui savent mais ouvrent les yeux, ceux qui découvrent avec révolution l'horreur rwandaise...

Tous ces non-dits circulent entre compagnons d'armes, entre cantines et rassemblements... Aujourd'hui encore, le Rwanda reste un tabou pour les militaires. Car sont engagés dans « Turquoise » la plupart des hommes qui avaient participé, de 1990 à 1994, au programme d'assistance militaire fournie au régime de Kigali, responsable de ce génocide. Le lieutenant-colonel Thauzin, alias « Thi-

bault », par exemple, que Paris rappellera pour avoir été trop voyant et trop direct lorsqu'il déclarera ne pas vouloir « *faire de quartiers* » avec les rebelles du FPR.

Pendant cette opération humanitaire, les soldats français sauveront des vies. Mais ils préserveront aussi la « *radio des Mille-Collines* », cette « *radio de la haine* », qui ne cessera jamais d'émettre dans la zone sous contrôle de Paris. Comme ils protégeront les membres du gouvernement intérimaire rwandais et d'importants responsables du génocide, avec lesquels, de fait, ils rentrent en contact.

En revanche, les liens avec la rébellion du FPR restent ténus. Comme si « *Turquoise* » n'était qu'une opération humanitaire à sens unique. Il faudra attendre plus d'une semaine après le début de l'opération pour qu'une mission française établisse la liaison avec les rebelles victorieux.

Début juillet, un avion spécial affrété par le gouvernement, avec à son bord Jean-Christophe Rufin, chargé de mission auprès du ministre de la Défense, atterrit à Kampala. « *Sur instruction du premier ministre, Edouard Balladur, et du ministre de la Défense, François Léotard, je suis arrivé peu après à Kigali, qui venait de tomber, raconte aujourd'hui Jean-Christophe Rufin. J'ai immédiatement rencontré le commandant Kagame, le chef de la rébellion, et aussitôt averti le général Mercier (chef d'Etat-major de l'armée de terre, NDR) et le général Lafourcade (commandant de l'opération « *Turquoise* », NDLR). »*

Le Quai d'Orsay n'est pas au courant de cette mission. Lorsqu'il apprend par hasard

son existence, il y aurait eu un tollé au ministère des Affaires étrangères... qui annule la mission.

## Vrais mensonges

Lorsque viendra l'heure du bilan, très peu de militaires auront rempli l'un des objectifs fixé par le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, lors du déclenchement de « *Turquoise* ». À savoir : les soldats devront « *recueillir au fur et à mesure qu'ils circulent dans leur zone d'intervention des témoignages sur les massacres* », afin de permettre à la France « *d'apporter sa contribution aux instances internationales chargées d'établir la vérité* ».

Un an après l'opération « *Turquoise* », un responsable du ministère de la Défense affirmait au *Figaro* qu'une quinzaine de rapports avaient été rédigés, mais il avait refusé de les communiquer. Aucun de ces rapports n'est aujourd'hui parvenu au tribunal international d'Arusha sur le Rwanda. Selon le bureau du procureur, « *les autorités françaises ne nous ont fait parvenir à ce jour que de vagues synthèses ne présentant aucun intérêt* ».

Simple inefficacité administrative ? On peut en douter. Placée en première ligne par les responsables politiques, l'armée est prise au piège. Responsable à son niveau, doit-elle aussi « *assumer* » – c'est le mot de Michel Roussin, qui, alors ministre de la Coopération, déclare (3) « *assumer* » les actions menées par le gouvernement précédent – une politique que, somme toute, elle n'a fait qu'appliquer ?

Car, les responsables politiques ont beau le nier, les militaires présents au Rwanda de 1990 à 1994 et leurs chefs à Paris se sont engagés loin, très loin.

« *En ce qui concerne le rôle des instructeurs, je ne pense pas*, déclare Michel Rousin, ministre de la Coopération (3), *que le moindre commentaire soit gênant pour les forces armées françaises et pour la République française.* »

Que penser alors de ce témoignage du chercheur Gérard Prunier, interrogé à titre d'expert par la commission belge d'enquête parlementaire sur le Rwanda (4) : « *Il ne fait aucun doute que certains cadres des Interhamwe (les milices responsables en grande partie du génocide, NDLR) ont été entraînés par les Français. Pourquoi ? C'est assez simple à comprendre. Les Français avaient un programme de formation des officiers et sous-officiers des forces armées rwandaises. (...) Quand les Interhamwe ont été créés, les Rwandais ont habilement "fourgué" – il n'y a pas d'autres termes – des Interhamwe comme sous-officiers en formation. Les Français les ont donc formés.* »

Ce que reconnaît l'officier du GIGN en pleurs sur la colline de Bisesero. Ce qu'affirme également, dès 1993, un repentis des « *escadrons de la mort* » interrogé par les enquêteurs de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Le nom de ce repentis ? Javier Afrika. Que dit-il ? « *Des instructeurs français m'ont appris, en 1991, à lancer un couteau, à assembler mon fusil. Dans un camp sur le mont Kigali, nous avons fait ensemble des exercices de tir. Il y a eu des stages pour ça, aussi pour les milices In-*

*terhamwe...* »

Devant ces accusations, les autorités françaises limitent leur réponse à une question rhétorique : « *Imaginez-vous des soldats français en train de former des escadrons de la mort ?* »...

Un haut responsable militaire reconnaît aujourd'hui qu'aucune enquête interne n'a été menée. Dans un entretien au *Figaro*, ce même responsable concède : « *Je ne peux garantir qu'aucun milicien ou membre des escadrons de la mort n'a été formé par des français.* » Il ajoute : « *Il faudrait reprendre les tableaux de roulement des effectifs, les camps où se sont déroulées les sessions de formation, et toutes les archives.* » Ce responsable refuse cependant de donner ces renseignements qui « *doivent être à la Coopération* ».

Démentis en trompe l'œil, arguments de pure dialectique, vrais mensonges... les responsables politiques ont tout essayé. Mais, de droite ou de gauche, ministre ou parlementaire, aucun n'a réclamé la mise en place d'une commission qui, enquêtant sur le rôle de la France au Rwanda, aurait pu nourrir un débat.

Bien au contraire. Depuis ces tragiques événements, tout a été fait pour enterrer le dossier. Les rares procédures judiciaires enclenchées en France à la suite du génocide se sont enlisées.

## Le silence de Juppé

Mis en examen et écroué en janvier 1995 pour « *commerce illégal d'armes de guerre* », Dominique Lemonnier, fondateur de la so-

ciété DYL-Invest, est mort d'une crise cardiaque le 11 avril 1997. Jamais, comme en témoigne une lettre recommandée avec AR envoyée le 14 septembre 1994 par son avocat et ami, Patrick-François Pouzelgues, les autorités n'ont fait le moindre effort pour éclaircir les étranges poursuites judiciaires lancées contre lui.

Adressé à Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, ce courrier pose un certain nombre de questions essentielles. Dont celle-ci : « *Il est indispensable, écrit l'avocat de Dominique Lemonnier, que je puisse obtenir de vos services une réponse quant à la confirmation ou à l'infirmité du statut du lieutenant-colonel Kayumba (l'acheteur d'armes du régime génocidaire, NDLR) comme personne habilitée à représenter sur le territoire français le gouvernement rwandais à compter du 13 juillet 1994.* » Cette lettre est restée sans réponse...

L'action en justice entamée en juillet 1995 par un juge de Privas (Ardèche) contre le père Wenceslas Munyeshyaka, mis en examen pour « *génocide, complicité de génocide, tortures et traitements inhumains et dégradants* », a été longtemps interrompue. Elle ne va reprendre que grâce à un récent arrêt de la cour de cassation.

Enfin, en dépit d'une information ouverte il y a deux ans au chef de « *tortures et mauvais traitements* » lors du génocide, le docteur Sosthène Munyemana, professeur à l'université de Bordeaux, est évidemment soulagé de constater que la procédure avance avec une lenteur désespérante. Une note interne d'une organisation des droits de l'homme relève qu'« *en dépit de nombreuses interven-*

*tions (...) le magistrat instructeur est resté totalement passif* ».

## Le véritable enjeu

Il est d'autant plus choquant d'entendre le ministre de la Défense, Alain Richard, déclarer que le tribunal international ne serait qu'une enceinte vouée à « *la justice spectaculaire* ».

Dans un entretien au *Figaro*, un autre ministre n'hésite pas à tenir ce curieux raisonnement : « *Dans le fonctionnement du tribunal international, les principes de la "common law" (le système anglo-saxon, NDLR) prédominent. Si le tribunal international est un décalque des tribunaux américains, alors ce n'est pas un tribunal international.* » Autrement dit : après avoir voté la création d'un tribunal international, la France récuse maintenant le principe d'une justice internationale ?

Paris mène un jeu hypocrite : la France ne veut tout simplement pas rendre de comptes. Responsables politiques et militaires cherchent une échappatoire sans oser avancer la raison d'Etat. Imagine-t-on, simple hypothèse, le lieutenant-colonel Thauzin, présent au Rwanda avant et pendant le génocide, témoigner devant le tribunal international ? Que n'irait-il pas dire ? Qui pourrait-il mettre en cause lors de son interrogatoire à titre de témoin ?...

Si une polémique sur la justice internationale a éclaté officiellement à propos de la Bosnie, nul n'est dupe. Paris comme La Haye, siège du bureau du procureur du tribunal international, savent tous deux quel est le véri-

table enjeu : le Rwanda.

Pour la France, la Bosnie n'est qu'une première ligne de défense. Imposer le principe de la non-comparution d'officiers français devant le tribunal pour la Bosnie, c'est imposer ce même principe au tribunal pour le Rwanda.

Quatre ans après le génocide, de nombreuses questions demeurent. Est-on bien sûr que tous les liens ont été rompus ? Que tous les enseignements ont été tirés ? Que les politiques ont pris le temps de la réflexion ?...

On peut en douter. En novembre 1994, soit sept mois après le génocide, Jérôme Bicamumpaka, « ministre des Affaires étrangères » d'un gouvernement déchu et proscrit, pouvait encore reconnaître sans fard (5) qu'il avait « rencontré il y a quinze jours des officiels du gouvernement français ».

De même, il semblerait que des hommes comme le général Bizimungu, « ministre de la Défense » du gouvernement génocidaire, fassent aujourd'hui partie de l'entourage proche de Sassou N'Gusso, cet allié de la France qui vient de reprendre les rênes du Congo-Brazzaville. Avec l'aide de Hutus du Rwanda...

#### **P. S.-E.**

(1) Le Figaro du 29/06/1994.

(2) Les Manipulations de l'image et du son, Hachette Pluriel, p. 42.

(3) Le Monde du 16/07/1994.

(4) Volume 1-611/7, p. 483.

(5) Libération du 23/11/94.

**(FIN)**

## Précisions

- Le directeur de la Sofremas, Germinal Güell, nous a adressé ce courrier :

« L'article paru dans votre quotidien du lundi 12 janvier concernant "Le rôle de la France dans le génocide du Rwanda" appelle de notre part les remarques suivantes.

Le courrier dont vous faites état n'était qu'une offre proforma datée du 5 mai 1994 en réponse à la réception d'une commande spontanée émanant de l'ambassade de la République du Rwanda datée du 29 avril 1994. Cette commande sans valeur juridique, et formulée auprès de plusieurs sociétés françaises, n'était en fait qu'une intention d'achat. L'offre proforma que vous mentionnez ne faisait qu'enregistrer cette intention d'achat et indiquait ses conditions d'exécution.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'embargo décrété par la résolution 918 des Nations unies le 17 mai 1994, notre offre est devenue automatiquement caduque et ce dossier classé sans suite.

En conclusion, la Sofremas n'a procédé à aucune livraison d'armement à destination du Rwanda à compter du 17 mai 1994 et ne saurait en aucun cas être associée aux livraisons détaillées dans votre article.

Enfin, pour information, sachez que notre dernière livraison de matériel d'armement destiné aux Forces armées rwandaises remonte à plus de dix-sept ans. »

**Le Figaro n'a jamais dit que cette offre ou « confirmation de commande » correspondait à une livraison effective. Le Figaro a publié ce document parce qu'il met en exergue une question es-**

sentielle : à quelle date les autorités françaises ont-elles interdit officiellement les livraisons d'armes ? Selon nos informations, cette interdiction n'est tombée qu'à la fin mai. Ce que confirme en partie le courrier publié qui prouve, qu'à la date du 6 mai 1994, un mois après le début du génocide, une société d'armement parapublique n'avait reçu aucune instruction de ses autorités de tutelle... (P. S.-E.)

- Les éditions Dagorno nous demandent de préciser que le titre du livre (réédition) de Gérard Prunier est : *Rwanda, le génocide*.